

Le 25/11/2025

**Avis : Modification du fonds La Française Profil performance**

Vous détenez des parts du fonds « La Française Profil performance » (ci-après le « Fonds ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

A compter du 1er janvier 2026, les sociétés de gestion de portefeuille ne peuvent plus bénéficier de commissions de mouvement. Suite à cette nouvelle réglementation, nous vous informons que Crédit Mutuel Asset Management a pris la décision d'apporter les modifications suivantes au Fonds :

▪ **Frais et commissions :**

**La liste des Frais de fonctionnement et de gestion sera la suivante :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de fonctionnement et autres services peuvent inclure les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais de dépositaire, de juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais des données (notamment coûts des indices, coûts des ratings et coûts des données ESG)
- Frais liés à la connaissance client

Crédit Mutuel Asset Management vous informe que les frais seront prélevés sur la base d'un forfait. A ce titre, le tableau des frais facturés au Fonds sera modifié comme suit :

Une société du groupe La Française • [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

[www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)

**Crédit Mutuel Asset Management**, société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP 97-138  
Société anonyme au capital de 3 871 680 euros • Siège social et bureaux Paris : 128 boulevard Raspail 75006 Paris  
388 555 021 RCS Paris • TVA Intracommunautaire : FR 70 388 555 021 • Code APE 6630Z • Numéro ORIAS 25003045  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr) • Crédit Mutuel Asset Management est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

|   | Frais facturés à l'OPC                                                                                               | Assiette                           | Taux /barème ANCIEN                                                                                                                                                                                    | Taux /barème NOUVEAU                                                                                                                                                                                   |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                                                                          | Actif net                          | <b>Part R</b> : 1.68 % TTC taux maximum<br><br><b>Part I</b> : 0,83 % TTC taux maximum                                                                                                                 | <b>Part R</b> : 1.68 % TTC taux maximum<br><br><b>Part I</b> : 0,83 % TTC taux maximum                                                                                                                 |
| 2 | <del>Frais administratifs externes à la société de gestion</del> <b>Frais de fonctionnement et autres services *</b> | Actif net                          | <b>Parts I &amp; R</b> : 0.07 % TTC taux maximum                                                                                                                                                       | <b>Parts I &amp; R</b> : 0.08 % TTC taux maximum                                                                                                                                                       |
| 3 | Frais indirects maximum                                                                                              | Actif net                          | Part F du fonds maître:<br><br>Frais de gestion financière : 0.050% TTC taux maximum<br><br>Frais administratifs externes à la société de gestion: Frais intégrés dans les frais de gestion financière | Part F du fonds maître:<br><br>Frais de gestion financière : 0.050% TTC taux maximum<br><br>Frais administratifs externes à la société de gestion: Frais intégrés dans les frais de gestion financière |
| 4 | Commissions de mouvement                                                                                             | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                                                                  | Néant                                                                                                                                                                                                  |
| 5 | Commission de surperformance                                                                                         | Actif net                          | Inchangé                                                                                                                                                                                               | Inchangé                                                                                                                                                                                               |

*\*Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.*

*Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à prélever le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.*

**Ces modifications qui seront effectives le 01/12/2025** ne sont pas soumises à agrément AMF et n'ont aucun impact sur la stratégie d'investissement, le profil rendement / risque et les autres caractéristiques du Fonds qui demeurent inchangés.

Le prospectus du Fonds sera modifié en conséquence.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).